



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 17 août 2021 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Madame Stéphanie Blais et Monsieur François Doyon.

Nature et effets :

Permettre de régulariser une situation de fait concernant les marges de recul latérales de l'abri d'auto qui est de 7,22 mètres et de la remise qui est de 3,29 mètres, alors que la marge de recul applicable est de 7,5 mètres.

Identification du site concerné :

Le lot 5 688 632, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 143, rue Morin.

QUE tout intéressé peut transmettre par écrit ses commentaires ou observations relativement à cette demande de dérogation mineure, et ce, avant le 17 août 2021;

QUE compte tenu du contexte actuel de la COVID-19, les commentaires ou observations doivent être transmis à l'attention de Mme Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité par courriel à l'adresse dg@lambton.ca ou par courrier au 230, rue du Collège, Lambton, Québec, G0M 1H0.

DONNÉ À LAMBTON, CE 21^e JOUR DE JUILLET 2021.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Stéphanie Blais et Monsieur François Doyon à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 21 juillet 2021.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

21-07-2021

Date